



N° 0799/MESRS/DAF/SRHDS/DGCPER

SST + SF

DSIA  
Secrétariat Administratif  
N° 6310 du 23/07/21

INFO	ACTION
SAR	
SST	
SPEF	
SMI	
RAA	
SAV	
SEOP	
COP	
SA	
CPC	

*Handwritten notes:*  
SST  
SAV  
SA  
CPC  
SRHDS  
DGCPER

Cotonou, le 27 JUIL 2021

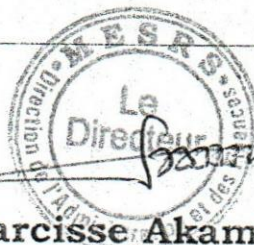
**BORDEREAU D'ENVOI DES PIÈCES  
ADRESSEES**

**A**

Monsieur le Directeur du Service de  
l'Intendance des Armées du Ministère Délégué  
auprès du Président de la République Chargé de  
la Défense Nationale

**COTONOU**

N° d'ordre	Nombre de Projets	Sommaire	Observation
01	04	<p>Transmission de <b>quatre (04) projets</b> d'arrêtés interministériels portant Inscription sur les Listes d'Aptitude du CAMES, des agents des <u>forces de défense</u>, de sécurité et assimilés.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Arrêté interministériel n° 343/MESRS/MTFP/MDN/ DC/SGM/DGFP/ DSIA/DAF/SRHDS/DGCPER du 30 juin 2021 portant inscription sur la liste d'aptitude du CAMES de Monsieur <b>ATADOKPEDE Agbomènou Félix</b> ;</li> <li>2 Arrêté interministériel n° 340/MESRS/MTFP/MDN/DC/SGM/DGFP/ DSIA/DAF/SRHDS/DGCPER du 30 juin 2021 portant inscription sur la liste d'aptitude du CAMES de Monsieur <b>ATADOKPEDE Agbomènou Félix</b> ;</li> <li>3 Arrêté interministériel n° 341/MESRS/MTFP/MDN/DC/SGM/DGFP/ DSIA/DAF/SRHDS/DGCPER du 30 juin 2021 portant inscription sur la liste d'aptitude du CAMES de Monsieur <b>ATADOKPEDE Agbomènou Félix</b> ;</li> <li>4- Arrêté interministériel n° 342/MESRS/MTFP/MDN/DC/SGM/DGFP/ DSIA/DAF/SRHDS/DGCPER du 30 juin 2021 portant inscription sur la LAFMA du CAMES de Monsieur <b>DOSSOU Michel et consorts (02)</b>.</li> </ol>	Pour exploitation



**Narcisse Akambi AGANI YAÏ**

Directeur de l'Administration  
et des Finances



## ARRETE INTERMINISTERIEL

REPUBLIQUE DU BENIN  
Fraternité-Justice-Travail

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

MINISTERE DELEGUE AUPRES DU  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHARGE DE LA DEFENSE  
NATIONALE

CABINETS DES MINISTRES

ANNEE 2021 N° 343 /MESRS/MTFP/MDN/DC/SGM/DGSP/DSIA/DAF/SRHDS/DGCPER

- Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique,
- Le Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense Nationale,

**SOMMAIRE :**

Inscription sur la liste  
d'aptitude du CAMES,  
d'agent des forces de défense,  
de sécurité et assimilés.

Présenté par :

Le Directeur de l'Administration  
et des Finances,

  
Narcisse Akambi AGANIYAI

Le Directeur du Service  
de l'Intendance des Armées,

  
Cyrille Gilles GAINYO

**AMPLIATIONS :**

PR	01
ARCH NAT	01
JORB	01
SGG	01
CS	01
MTFP	02
MDN	04
MEF/SA	01
MESRS	05
DGB	02
CF	02
DGID	02
DGTCP	01
PENSIONS	02
IGF	01
IGSEP	01
INTERESSE	01

- vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 modifiée par la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin ;
- vu la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- vu la loi n° 2015-20 du 02 avril 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées ;
- vu la loi n° 2015-18 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant statut général de la fonction publique ;
- vu le décret n° 2010-024 du 15 février 2010 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants des Universités Nationales du Bénin,
- vu le décret n° 2020-322 du 24 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- vu le décret n° 2020-342 du 08 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- vu le décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin ;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des Ministères ;

- vu le décret n° 2020-241 du 15 avril 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu l'attestation d'inscription sur la Liste d'Aptitude aux Fonctions de Maîtres-Assistants du CAMES délivré à Monsieur **ATADOKPEDE Agbomènou Félix** ;
- vu le tableau du Conseil Scientifique n° 347-2009/UAC/VR-RU-SP/CS/SA du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant reclassement dans les corps de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique suite aux résultats des (CCI/CAMES du 13 au 18 juillet 2009),
- vu la note de service n° 2020-2007/MDN/DC/SG/DAF/SRHDS/SA du 09 juin 2020 portant avis favorable pour l'inscription sur les listes d'aptitude du CAMES de Monsieur **ATADOKPEDE Agbomènou Félix et consorts** ;
- vu les différents actes administratifs subséquents,

### ARRETEMENT :

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux dispositions des articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3 du décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin, l'(les) agent(s) dont le(s) nom(s) suit(suivent), né(s) aux dates et lieu(x) ci-dessous, ayant reçu les avis favorables de son (leur) Ministre(s) de tutelle et du Conseil Scientifique de l'Université d'Abomey-Calavi, titulaire(s) de la (des) Liste(s) d'Aptitude aux Fonctions (de Maître-Assistant/LAFMA du CAMES) est (sont) inscrit(s) dans le(les) corps des (Maîtres-Assistants), suivant le tableau ci-après

N°	Nom et Prénom(s)	Matricule	Date et lieu de naissance	Corps avant inscription	Date d'inscription	Corps après inscription
01	<b>ATADOKPEDE Agbomènou Félix</b>	FN00018637	Vers 1962 à Porto-Novo (BENIN)	Assistant	19 septembre 2018	Maître- Assistant



**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018 portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés, Monsieur **ATADOKPEDE Agbomènou Félix** bénéficie des avantages de son corps et de ceux des différents corps dont il occupe un emploi, en application des dispositions du décret ci-dessus cité, sans toutefois pouvoir prétendre au cumul desdits avantages, à l'exception des indemnités ou primes de risque et d'expertise.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 Juin 2021

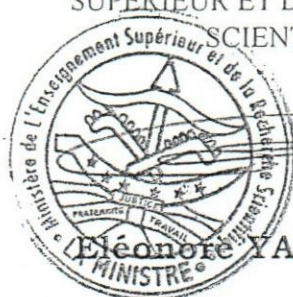
Vu :

LE MINISTRE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE,



*[Signature]*  
**Adidjatou A. MATHYS**



*[Signature]*  
**Éléonore YAYI LADEKAN**

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES  
DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE,



*[Signature]*  
**Fortunet Alain NOUATIN**

B

ARRETE INTERMINISTERIEL

REPUBLIQUE DU BENIN  
Fraternité-Justice-Travail

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHARGE DE LA DEFENSE  
NATIONALE

CABINETS DES MINISTRES

ANNEE 2021 N° 340 / MESRS/MTFP/MDN/DC/SGM/DGFP/DSIA/DAF/SRFIDS/DGCPER

- Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique,
- Le Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense Nationale,

**SOMMAIRE :**

Inscription sur la liste  
d'aptitude du CAMES,  
d'agent des forces de défense,  
de sécurité et assimilés.

Présenté par :

Le Directeur de l'Administration  
et des Finances.

  
Narcisse Akambi AGANI YAI

Le Directeur du Service  
de l'Intendance des Armées.

  
Cyrille Gilles GAINYO

AMPLIATIONS :

PR	01
ARCH NAT	01
JORB	01
SGG	01
CS	01
MTFP	02
MDN	04
MEF/SA	01
MESRS	05
DGB	02
CF	02
DGID	02
DGTCP	01
PENSIONS	02
IGF	01
IGSEP	01
INTERESSE	01

- vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 modifiée par la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin ;
- vu la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- vu la loi n° 2015-20 du 02 avril 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées ;
- vu la loi n° 2015-18 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant statut général de la fonction publique ;
- vu le décret n° 2010-024 du 15 février 2010 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants des Universités Nationales du Bénin,
- vu le décret n° 2020-322 du 24 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- vu le décret n° 2020-342 du 08 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- vu le décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin ;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des Ministères ;



- vu le titre justificatif d'admission au Concours d'Agrégation délivré à Monsieur **ATADOKPEDE Agbomènou Félix** ;
- vu le tableau du Conseil Scientifique n° 373-2013/UAC//VR-AARU/SP-CS/SA du 10 octobre 2013 portant reclassement dans les corps de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique suite aux résultats du Concours d'Agrégation de Médecine Humaine, Pharmacie, odontostomatologie, Médecine Vétérinaire et Production Animales : Session du 05 au 14 novembre 2012 : Relevé de décision du Conseil Scientifique du jeudi 10 octobre 2013 ;
- vu la note de service n° 2020-2007/MDN/DC/SG/DAF/SRHDS/SA du 09 juin 2020 portant avis favorable pour l'inscription sur les listes d'aptitude du CAMES de Monsieur **ATADOKPEDE Agbomènou Félix et consorts** ;
- vu les différents actes administratifs subséquents,

### ARRETENT :

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin, l'(les) agent(s) dont le(s) nom(s) suit(suivent), né(s) aux dates et lieu(x) ci-dessous, ayant reçu les avis favorables de son (leur) Ministre(s) de tutelle et du Conseil Scientifique de l'Université d'Abomey-Calavi, titulaire(s) de la (des) Liste(s) d'Aptitude aux Fonctions (de Maître de Conférences/LAFMC du CAMES) est (sont) inscrit(s) dans le(les) corps des (Maîtres de Conférences), suivant le tableau ci-après :

Nom et Prénom(s)	Matricule	Date et lieu de naissance	Corps avant inscription	Date d'inscription	Corps après inscription
ATADOKPEDE Agbomènou Félix	FN00018637	Vers 1962 à Porto-Novo (BENIN)	Maître- Assistant	19 septembre 2018	Maître de Conférences

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n°2018-438 du 19 septembre 2018 portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés, Monsieur **ATADOKPEDE Agbomènou Félix** bénéficie des avantages de son corps et de ceux des différents corps dont il occupe un emploi, en application des dispositions du décret ci-dessus cité, sans toutefois pouvoir prétendre au cumul desdits avantages, à l'exception des indemnités ou primes de risque et d'expertise.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 Juin 2021

Vu :

LE MINISTRE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE,



*Adidjatou A. MATHYS*  
**Adidjatou A. MATHYS**



*Eleonore YAYI LADEKAN*  
**Eleonore YAYI LADEKAN**

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES  
DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE,



*Fortunet Alain NOUATIN*  
**Fortunet Alain NOUATIN**



## ARRETE INTERMINISTERIEL

REPUBLIQUE DU BENIN  
Fraternité-Justice-Travail

-----\*-----  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

-----\*-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

-----\*-----  
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHARGE DE LA DEFENSE  
NATIONALE

-----\*-----  
CABINETS DES MINISTRES  
-----\*-----

ANNEE 2021 N° 341/MESRS/MTFP/MDN/DC/SGM/DGTF/DSIA/DAF/SRHDS/DGCPER

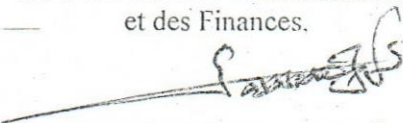
- Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique,
- Le Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense Nationale,

**SOMMAIRE :**

Inscription sur la liste  
d'aptitude du CAMES,  
d'agent des forces de défense,  
de sécurité et assimilés.

Présenté par :

Le Directeur de l'Administration  
et des Finances.

  
Narcisse Akambi AGANI YAÏ

Le Directeur du Service  
de l'Intendance des Armées,

  
Cyrille Gilles GAINYO

**AMPLIATIONS :**

PR	01
ARCH NAT	01
JORB	01
SGG	01
CS	01
MTFP	02
MDN	04
MEF/SA	01
MESRS	05
DGB	02
CF	02
DGID	02
DGTCP	01
PENSIONS	02
IGF	01
IGSEP	01
INTERESSE	01

- vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 modifiée par la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin ;
- vu la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- vu la loi n° 2015-20 du 02 avril 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilés ;
- vu la loi n° 2015-18 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant statut général de la fonction publique ;
- vu le décret n° 2010-024 du 15 février 2010 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants des Universités Nationales du Bénin,
- vu le décret n° 2020-322 du 24 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- vu le décret n° 2020-342 du 08 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- vu le décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin ;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des Ministères ;



- vu l'attestation d'inscription sur la Liste d'Aptitude aux Fonctions de Professeur Titulaire du CAMES produite par Monsieur **ATADOKPEDE Agbomènou Félix** ;
- vu le tableau du Conseil Scientifique n° 782-2018/UAC/VR-RU/SP-CS/SA du 14 décembre 2018 portant reclassement dans les corps du personnel de l'Enseignement Supérieur de l'Université d'Abomey-Calavi suite aux résultats des CCI/CAMES de juillet 2018 : (Relevé de décision de la session ordinaire du Conseil Scientifique du mercredi 13 décembre 2018) ;
- vu la note de service n° 2020-2007/MDN/DC/SG/DAF/SRHDS/SA du 09 juin 2020 portant avis favorable pour l'inscription sur les listes d'aptitude du CAMES de Monsieur **ATADOKPEDE Agbomènou Félix et consorts** ;
- vu les différents actes administratifs subséquents,

### ARRETENT :

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin, l'(les) agent(s) dont le(s) nom(s) suit(suivent), né(s) aux dates et lieu(x) ci-dessous, ayant reçu les avis favorables de son (leur) Ministre(s) de tutelle et du Conseil Scientifique de l'Université d'Abomey-Calavi, titulaire(s) de la (des) Liste(s) d'Aptitude aux Fonctions (de Professeur Titulaire/LAFPT du CAMES) est (sont) inscrit(s) dans le(les) corps des (Professeurs Titulaires), suivant le tableau ci-après :

Nom et Prénom(s)	Matricule	Date et lieu de naissance	Corps avant inscription	Date d'inscription	Corps après inscription
ATADOKPEDE Agbomènou Félix	FN00018637	Vers 1962 à Porto-Novo (BENIN)	Maître de Conférences	19 septembre 2018	Professeur Titulaire

f

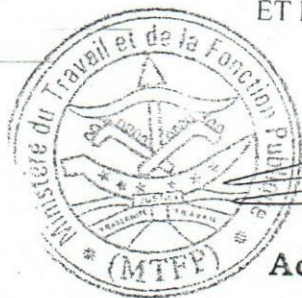
Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n°2018-438 du 19 septembre 2018 portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés, Monsieur **ATADOKPEDE Agbomènou Félix** bénéficie des avantages de son corps et de ceux des différents corps dont il occupe un emploi, en application des dispositions du décret ci-dessus cité, sans toutefois pouvoir prétendre au cumul desdits avantages, à l'exception des indemnités ou primes de risque et d'expertise.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 Juin 2021

Vu :

LE MINISTRE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,



**Adidjatou A. MATHYS**

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE,



**Eleonore YAYI LADEKAN**

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES  
DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE,



**Fortunet Alain NOUATIN**



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

MINISTERE DELEGUE AUPRES DU  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHARGE DE LA DEFENSE  
NATIONALE

CABINETS DES MINISTRES

ANNEE 2021 N° 342 / MESRS / MTFP / MDN / DC / SGM / DGFP / DSIA / DAF / SRHDS / DGCPER

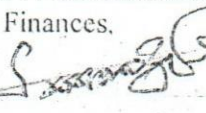
- Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique,
- Le Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense Nationale,

**SOMMAIRE :**


Inscription sur la LAFMA  
du CAMES des agents  
des forces de défense,  
de sécurité et assimilés.

Présenté par :

Le Directeur de l'Administration  
et des Finances,

  
Marcisse Akambi AGANIYAI


Le Directeur du Service  
de l'Intendance des Armées,

  
Cyrille Gilles GAINYO

AMPLIATIONS :

PR	01
ARCH NAT	01
JORB	01
SGG	01
CS	01
MTFP	06
MDN	04
MEF/SA	01
MESRS	05
DGB	02
CF	02
DGID	02
DGTCP	01
PENSIONS	02
IGF	01
IGSEP	03
INTERESSES	03

- vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 modifiée par la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin ;
- vu la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- vu la loi n° 2015-20 du 02 avril 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilés ;
- vu la loi n° 2015-18 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant statut général de la fonction publique ;
- vu le décret n° 2010-024 du 15 février 2010 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants des Universités Nationales du Bénin,
- vu le décret n° 2020-322 du 24 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- vu le décret n° 2020-342 du 08 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- vu le décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin ;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des Ministères ;


- vu les attestations d'inscription sur les Listes d'Aptitude aux Fonctions de Maîtres-Assistants du CAMES délivrées aux intéressés ;
- vu le tableau du Conseil Scientifique n° 393-2015/UAC/VR-AARU/SP-CS/SA du 1<sup>er</sup> octobre 2015 portant reclassement dans les corps de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique suite aux résultats des CCI/CAMES, de juillet 2015 ;
- vu le tableau du Conseil Scientifique n° 027-2018/UAC/VR-RU/SP-CS/SA du 16 janvier 2018 portant reclassement dans les corps de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique suite aux résultats des CCI/CAMES de juillet 2017 : Relevé de décision de la session ordinaire du Conseil Scientifique du mardi 16 janvier 2018 ;
- vu le tableau du conseil scientifique n° 517-2014/UAC/VR-AARU/SP-CS/SA du 17 octobre 2014 portant reclassement dans les corps de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique suite aux résultats des CCI/CAMES de juillet 2014 ;
- vu la note de service n° 2020-2007/MDN/DC/SG/DAF/SRHDS/SA du 09 juin 2020 portant avis favorable pour l'inscription sur les listes d'aptitude du CAMES de Monsieur **ATADOKPEDE Agbomènou Félix et consorts** ;
- vu les différents actes administratifs subséquents, 



## ARRETENT :

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin, l'(les) agent(s) dont le(s) nom(s) suit(suivent), né(s) aux dates et lieu(x) ci-dessous, ayant reçu les avis favorables de son (leur) Ministre(s) de tutelle et du Conseil Scientifique de l'Université d'Abomey-Calavi, titulaire(s) de la (des) Liste(s) d'Aptitude aux Fonctions (de Maître-Assistant/LAFMA du CAMES) est (sont) inscrit(s) dans le(les) corps des (Maîtres-Assistants), suivant le tableau ci-après

N°	Noms et Prénom(s)	Matricules	Dates et lieux de naissance	Corps avant inscription	Dates d'inscription	Corps après inscription
01	<b>DOSSOU Michel</b>	FT00027837	12 juin 1982 à Cotonou (BENIN)	Assistant	19 septembre 2018	Maître- Assistant
02	<b>CHANHOUN Maxime José</b>	FN00016437	29 mai 1963 à Cotonou (BENIN)	Assistant	19 septembre 2018	Maître- Assistant
03	<b>GANDAHO Hugues Jean- Thierry</b>	FT00029827	1 <sup>er</sup> avril 1967 à Porto-Novo (BENIN)	Assistant	19 septembre 2018	Maître- Assistant

**Article 2** : Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n°2018-438 du 19 septembre 2018 portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés, les agents des forces de défense, de sécurité et assimilés ci-dessus, bénéficient des avantages de leurs corps respectifs et de ceux des différents corps dont ils occupent un emploi en application des dispositions du décret ci-dessus cité, sans toutefois pouvoir prétendre au cumul desdits avantages, à l'exception des indemnités ou primes de risque et d'expertise. 

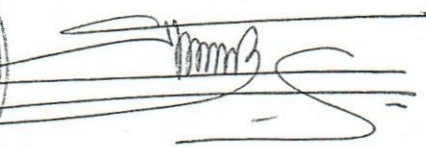
Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 Juin 2021

Vu :

LE MINISTRE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,



  
Adidjatou A. MATHYS

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE,



  
Eléonore YAYI LADEKAN

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES  
DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE,



  
Fortunet Alain NOUATIN